



AGENDA

La négociation d'accords de financement avec les créanciers et les investisseurs est un sujet de réforme complexe mais crucial pour de nombreux pays africains. Si certains pays disposent de stratégies et de procédures de négociation claires et strictement suivies, d'autres sont moins à même de négocier efficacement et de faire valoir leur influence dans les négociations. Dans ce dernier cas, des accords mal négociés impliquent que plusieurs pays africains n'obtiennent pas les meilleures conditions disponibles, les accords étant souvent biaisés en faveur du créancier/investisseur. Ce déséquilibre peut être particulièrement problématique en temps de crise, lorsqu'une restructuration devient inévitable. Par exemple, les conditions contractuelles relatives aux clauses de confidentialité, aux remboursements non divulgués et aux accords de garantie, ainsi que les promesses visant à éviter la comparabilité du Club de Paris ou d'autres mesures coordonnées similaires, peuvent conférer au créancier un énorme pouvoir de négociation et compromettre l'efficacité d'initiatives internationales telles que le Cadre commun du G20.

L'objectif de ce dialogue politique est de permettre aux gestionnaires de la dette africaine de partager leurs expériences en matière de négociation avec différents groupes de créanciers, de mettre en évidence les obstacles communs et identifier les mesures pratiques par lesquelles les OMD peuvent améliorer ces interactions et, en fin de compte, générer des résultats plus favorables pour le fisc. Des experts internationaux sélectionnés participeront également à l'événement et feront le point sur les dernières données, les pratiques recommandées et les normes qui influencent l'issue des négociations de la dette souveraine.

Les quatre thèmes qui seront abordés lors de cet atelier d'apprentissage entre pairs sont les suivants :

- L'amélioration de la transparence des négociations sur la dette souveraine
- Le renforcement de la capacité de négociation du gouvernement grâce à une analyse financière rigoureuse
- La compréhension des concepts juridiques clés et la marge de manœuvre
- L'analyse des possibilités et des opportunités de restructuration de la dette souveraine

11:00 - 11:15	<p>Introduction -</p> <ul style="list-style-type: none"> • Règlement intérieur • Remarques d'ouverture par Neil Cole, Secrétaire exécutif, CABRI
<p>Session 1</p> <p>11:15 - 12:00</p>	<p>Session 1 : Dialogue entre les gestionnaires de la dette publique et les créanciers/investisseurs sur les principaux défis des négociations de la dette souveraine et les domaines critiques à améliorer.</p> <p>Les négociations entre les gouvernements et leurs créanciers/investisseurs sont affectées par des différences culturelles, des asymétries d'information et des compétences et capacités variables. Des capacités juridiques et financières insuffisantes, des interférences politiques excessives, des contraintes de temps et le manque d'options de financement alternatives sont quelques-uns des facteurs qui affaiblissent considérablement la position de négociation des gouvernements africains. En outre, des considérations de politique intérieure, peut-être dues à la nécessité de tenir des promesses électorales, peuvent prendre le pas sur les conseils techniques pendant les négociations, sans que les coûts et les risques soient vraiment pris en compte. Certains représentants des créanciers s'adressent aussi directement aux hauts fonctionnaires, voire aux présidents, pour prendre le dessus à la table des négociations. Au cours de cette session, les gestionnaires de la dette publique ainsi que les créanciers discuteront des mesures qui peuvent réduire ces défis dans le processus de négociation en partageant leurs expériences et les leçons apprises.</p> <p>Modératrice - Fifi Peters, présentatrice, CNBC Afrique</p> <p>Panélistes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Arsène M Dansou - Directeur général : Agence de gestion de la dette publique, ministère des Finances, Bénin • Patience Ohina, - Directrice générale - Agence de gestion de la dette publique au Nigeria • Mike Salawou - Chef de division, Infrastructure et partenariats, chargé de la préparation des projets et de la coordination des efforts de la Banque en matière de PPP, Banque africaine de développement • Samad Sirohey, Responsable du financement CEEMEA - Citi Bank
<p>Session 2</p> <p>12:00 - 13:00</p>	<p>Session 2 : L'amélioration de la transparence des négociations sur la dette souveraine</p> <p>Cette session se concentre sur la façon dont la transparence peut faciliter la prise de décision éclairée et renforcer la confiance entre les créanciers et l'emprunteur souverain dans le processus de négociation. Sans une image complète de l'encours total de la dette d'un gouvernement, de la composition de la dette et des passifs éventuels, les investisseurs ou les créanciers ne peuvent pas prendre des décisions de crédit éclairées. En cas de crise de la dette, la perspective que certaines dettes soient cachées peut également frustrer et retarder le processus de restructuration en raison des craintes des créanciers/investisseurs d'un traitement inégal. Outre la transparence des données, le processus de négociation lui-même doit être fondé sur des procédures, des responsabilités et des obligations de rendre compte clairement définies, permettant aux parties prenantes d'évaluer si l'arrangement financier négocié a été autorisé de manière appropriée.</p> <p>Questions à aborder :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les défis communs auxquels sont confrontés les DMO pour fournir des données précises et complètes sur la dette afin d'éclairer le processus de négociation ?

	<ul style="list-style-type: none"> • Quel a été l'impact des clauses de confidentialité sur les négociations avec d'autres créanciers, y compris les restructurations ? • Quelles réformes les OMD peuvent-elles adopter pour rendre le processus de négociation plus transparent et comment les autres parties prenantes peuvent-elles les aider ? <p>Modératrice : Danielle Serebro - Directrice de programme par intérim, CABRI</p> <p>Présentatrice : Mlle. Wanga Cibi, Directrice en chef par intérim, Division de la gestion du passif, de la gestion des actifs et du passif, Trésor national d'Afrique du Sud</p> <p>Intervenants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Gregory Kabwe, directeur du département des investissements et de la gestion de la dette publique, ministère des finances, Zambie • David Mihalyi, analyste économique principal, Natural Resource Governance Institute, Londres <p>QUESTIONS ET RÉPONSES</p>
13h00 - 13h15	Pause
<p>Session 3</p> <p>13:15 - 14:30</p>	<p>Session 3 : Le renforcement de la capacité de négociation du gouvernement grâce à une analyse financière rigoureuse</p> <p>Le paysage des créanciers se diversifie de plus en plus, différents créanciers offrant des conditions financières différentes (monnaie, échéance, taux d'intérêt et frais). Un même créancier peut également proposer des conditions différentes à des emprunteurs souverains différents pour diverses raisons. Cette session se concentre sur ce que les DMO peuvent faire pour s'assurer que les conditions financières envisagées pendant le processus de négociation sont les plus avantageuses ou les plus rentables qui peuvent être obtenues des créanciers potentiels, qu'elles sont adaptées au projet à financer dans le cas de grands projets d'infrastructure et qu'elles correspondent à la stratégie de gestion de la dette et au plan d'emprunt annuel du gouvernement. En définitive, le pouvoir de négociation de l'État peut être considérablement renforcé s'il a clairement défini des stratégies de financement et s'il connaît les conditions des autres options de financement.</p> <p>Questions à aborder :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comment le DMO garde-t-il trace des conditions les plus avantageuses ou les plus rentables qui peuvent être obtenues auprès des créanciers potentiels ? • Dans quelle mesure les analyses et évaluations financières ont-elles été utilisées par les gouvernements africains au cours des négociations pour construire la position des gouvernements et comment cela peut-il être amélioré ? • Que peuvent faire les créanciers, en particulier ceux du secteur privé, pour communiquer les conditions financières qu'ils proposent aux emprunteurs potentiels ? <p>Modérateur : Johan Krynauw - Directeur de programme, Dette publique, CABRI</p> <p>Présentateur : M. Samuel Arkhurst, Directeur, Trésorerie et gestion de la dette, ministère des Finances, Ghana</p> <p>Intervenants -</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Alilali Nelufule, directrice par intérim, division de la gestion des actifs et des passifs, Afrique du Sud, • Franck Olivier Zadi, Direction Générale du Trésor et des Comptes Publics, Ministère de l'Economie et des Finances, Côte d'Ivoire <p>QUESTIONS ET RÉPONSES</p>
--	---

Mercredi, 6 octobre 2021	
11:00 – 11:15	Messages clés de la première journée
Session 4 11:15 – 12:30	<p>Session 4 : La compréhension des concepts juridiques clés et la marge de manœuvre</p> <p>Lorsqu'il s'agit de négocier des accords de financement (prêts et obligations), les termes et conditions sont généralement dictés par le prêteur et/ou basés sur les directives de meilleures pratiques (bien que non contraignantes) publiées par la Loan Market Association et l'International Capital Markets Association (ICMA). Toutefois, cela ne signifie pas que les emprunteurs souverains ne peuvent pas négocier d'autres conditions ou exceptions. Afin d'évaluer et d'exploiter au mieux la marge de manœuvre, les DMO doivent comprendre la raison d'être des différentes clauses, ce qui pourrait être négocié (exclusions/exceptions) et l'impact opérationnel des définitions clés.</p> <p>Questions à aborder :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelles dispositions contractuelles ont causé des problèmes aux emprunteurs souverains, et comment peuvent-elles être mieux conçues pour minimiser ces problèmes ? • Quelles sont les innovations contractuelles que les DMO doivent connaître et quand doivent-ils les adopter ? • Que doivent faire les gestionnaires de dettes pour s'assurer qu'ils reçoivent des conseils juridiques appropriés lorsqu'ils négocient avec les créanciers/investisseurs ? <p>Modérateur - Rodrigo-Olivares Caminal, professeur de droit bancaire et financier, Queen Mary University of London.</p> <p>Présentateurs - Nicole Kearse, conseillère juridique principale, Facilité africaine de soutien juridique et Jim Ho, Cleary Gottlieb, Londres, Royaume-Uni.</p> <p>Intervenants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maris Wanyera, directrice de la dette publique, ministère des finances, Ouganda. • Kanyi Lui, associé, Pinsent Masons, Pékin, Chine <p>Questions et réponses</p>
	Session 5 : L'analyse des possibilités et des opportunités de restructuration de la dette souveraine

<p>Session 5</p> <p>12:30 – 14:00</p>	<p>Cette session se concentre sur l'amélioration de la compréhension par les gestionnaires de la dette des différentes options et opportunités de restructuration de la dette souveraine. En l'absence d'un régime multilatéral d'insolvabilité souveraine, les négociations de restructuration de la dette entre les débiteurs souverains et leurs créanciers se déroulent actuellement de manière fragmentée, les conflits entre créanciers étant plus prononcés et plus complexes qu'il y a dix ans. Bien que le cadre commun du G20 pour les traitements de la dette vise à améliorer le processus en assurant une large participation des créanciers avec un partage équitable de la charge, il reste un travail en cours. De même, si l'approche contractuelle actuelle a été efficace pour résoudre les cas de dette souveraine impliquant des créanciers du secteur privé depuis 2014, elle présente des lacunes qui pourraient poser des problèmes lors de futures restructurations. Les propositions récentes liant l'allègement de la dette au programme de lutte contre le changement climatique par le biais de swaps de dettes gagnent également en popularité, bien que les implications d'un tel mécanisme manquent encore de clarté.</p> <p>Questions à aborder :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelle a été l'approche de la Chine en matière de restructuration de la dette souveraine et comment a-t-elle évolué dans le cadre commun du G20 ? • Comment les gouvernements africains peuvent-ils utiliser les innovations contractuelles pour inciter les créanciers à participer à une restructuration et pour protéger l'État souverain contre les risques futurs ? • Quelles sont les opportunités et les défis pour lier l'allègement de la dette à l'agenda du changement climatique ? <p>Modérateur : Stanislas Nkhata, Directeur du Programme de Gestion de la Dette, MEFMI</p> <p>Présentateur : Yunnan Chen, Chargée de recherche principale, ODI</p> <p>Intervenants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Livingston Bumbe - Unité de gestion de la dette publique, Trésor national, Kenya • Rodrigo-Olivares Caminal - Professeur de droit bancaire et financier, Queen Mary University of London • Kanyi Lui - Associé, Pinsent Masons, Pékin, Chine <p>QUESTIONS ET RÉPONSES</p>
<p>14:00 – 14:15</p>	<p>Synthèse et perspectives d'avenir</p>